

La réponse mondiale à l'investissement étranger dans le secteur agricole

Par Carin Smaller

Introduction

La communauté internationale a été surprise par la montée de l'intérêt des investisseurs pour les terres agricoles et l'eau après la crise alimentaire de 2008 ; un phénomène qui est maintenant communément appelé «accaparement des terres». L'intérêt des médias et les histoires alarmantes portant sur les transactions secrètes et les communautés forcées de quitter leurs terres ont créé une onde de choc. La communauté internationale y a répondu avec des dizaines d'initiatives mondiales et régionales, pour amener les gouvernements, les investisseurs et les communautés à réagir, et à transformer l'intérêt des investisseurs en une opportunité pour le développement rural et la réduction de la pauvreté.

La réponse a été menée à la fois sur le plan normatif et financier. Sur le plan normatif, des directives et des principes ont été négociés et adoptés par les organes intergouvernementaux tels que Le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA). Il y a eu également des réponses régionales, en particulier en l'Afrique où la plupart des investissements se déroulent. Les Nations Unies et les organisations internationales telles que la Banque Mondiale, ont ainsi créé leurs propres principes. Le secteur privé, lui aussi, a ressenti le besoin d'établir des normes pour les industries afin d'éviter un nivellement par le bas. Sur le plan financier, les donateurs ont créé un certain nombre de mécanismes pour financer des projets agricoles dans les pays en développement, en particulier pour soutenir les petits agriculteurs.

Toutes les réponses politiques demeurent volontaires pour les investisseurs et les gouvernements. Certains exigent cependant des rapports annuels, mais la plupart ne comporte aucun mécanisme de contrôle ou de suivi. Néanmoins, ces réponses établissent des principes importants qui aident les décideurs politiques à garantir des investissements agricoles responsables qui soient transparents, impliquent les communautés, assurent le respect des droits fonciers, contribuent à la sécurité alimentaire, stimulent l'emploi et l'utilisation durable des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles. Elles fournissent des repères essentiels pour jauger les

contrats d'investissement et évaluer le suivi des projets sur le terrain. Cette note de synthèse fournit un aperçu des initiatives: leurs principales caractéristiques, forces et faiblesses. Le tableau 1 donne un aperçu des initiatives et des principes clés.

Le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale

Le Comité sur la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) joue un rôle de premier plan dans les réponses mondiales à l'investissement sur les terres agricoles. Cet organe intergouvernemental, qui comprend également des représentants de la société civile et du secteur privé, vise à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. Sa première initiative a été *les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (Directives volontaires)*, approuvé en 2012. *Les Directives volontaires* défendent les droits fonciers et l'accès équitable à la terre, à la pêche et aux forêts, indépendamment du fait qu'ils soient formellement reconnus et enregistrés. Cela devrait améliorer, d'une part la transparence et le fonctionnement des régimes fonciers et d'autre part, renforcer la capacité des organismes qui mettent en œuvre la gouvernance et les réformes foncières. Depuis leur adoption, le G20, Rio +20 et l'Assemblée générale des Nations Unies ont encouragé la mise en œuvre des *Directives volontaires*. En Novembre 2013, Coca-Cola et Nestlé ont annoncé qu'ils adopteraient *les Directives volontaires* dans leurs politiques d'entreprise.

En 2012, le CSA a lancé un nouveau processus d'élaboration de *Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (rai)*. Les principes sont fondés sur les Directives volontaires mais vont au-delà des investissements sur les terres et examine les questions plus larges de l'investissement dans l'agriculture. Le CSA espère approuver ces principes en octobre 2014.

La force du CSA repose sur son processus multilatéral dans le cadre des Nations Unies. De plus, ses initiatives et ses activités sont fortement ancrés dans le droit

international et les droits humains en particulier. Le CSA est fermement soutenu par la société civile mais la participation du secteur privé reste relativement faible. Les gouvernements, quant à eux, sont engagés et soutiennent le processus. Cependant, la plupart ne négocieraient pas des règles contraignantes. Il n'en demeure pas moins que le processus reste largement dirigé de Rome avec un impact et une mise en œuvre limités au niveau national. Les États membres sont conscients de ces faiblesses et de sérieux efforts sont entrepris pour remédier à cette situation.

L'Initiative sur les Politiques Foncières

Le Cadre et Lignes Directrices sur les Politiques Foncières en Afrique (Initiative sur les politiques foncières) a été la réponse africaine aux préoccupations soulevées par la « nouvelle ruée sur les terres de l'Afrique » (la première se référant à la période coloniale). Les chefs d'État africains lors du sommet de l'Union Africaine en 2009 ont adopté l'Initiative sur les politiques foncières, gérée par l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. L'Initiative découle du constat que les dernières décennies, de réformes agraires n'ont pas eu les effets escomptés sur le développement et ont été mal mis en œuvre. Elle met l'accent sur la nécessité de processus inclusifs pour garantir les droits fonciers. Il s'agit d'une initiative africaine -mené par des africains pour les africains- et à cet égard est largement soutenue. Cependant, l'initiative ne donne pas de directives aux gouvernements sur la forme de politiques et de lois foncières à initier. A cet égard, l'initiative reste vague et difficile à mettre en pratique.

Le Secrétariat qui dirige l'initiative est extrêmement actif et s'implique avec une variété de parties prenantes, y compris les gouvernements, les parlementaires, les universitaires, la société civile, le secteur privé et les organisations paysannes afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre de l'initiative. L'Initiative sur les politiques foncières envisage de mettre en ligne un Observatoire de la terre à l'échelle du continent pour améliorer l'accessibilité de l'information et de la documentation sur les questions foncières. Elle soutient les observatoires fonciers nationaux mis en ligne par les pays. En 2014, l'Initiative sur les politiques foncières a commencé à développer des principes directeurs pour les investissements fonciers à grande échelle. Ces principes seront adoptés par les chefs d'État africains en août 2014 lors du sommet de l'Union Africaine.

Initiatives des Nations Unies, de la Banque Mondiale et de l'OCDE

Les Principes pour l'investissement agricole responsable (PRAI): En 2009, peu de temps après la médiatisation de l'intérêt des investisseurs pour les terres, la Banque Mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds International de développement agricole (FIDA) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont développé le PRAI. Les quatre organismes ont depuis mis l'accent sur la mise en œuvre des principes et ont produit les preuves parmi les plus convaincantes des impacts positifs et négatifs des investissements agricoles à grande échelle. Les études portent tant sur

ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas (Tyler et Dixie, 2012), que sur les résultats des études de cas sur l'investissement étranger direct (FAO, 2013) ainsi que des enquêtes sur le terrain des projets en cours à grande échelle qui évaluent les impacts économiques, sociaux et environnementaux (Mirza, Speller, Dixie /Goodman, 2014).

Les principes n'ont été approuvés par aucun organisme mondial, mais bénéficient d'un soutien important des États-Unis, du Japon et d'autres pays du G8 et du G20. Cependant, ils sont fortement critiqués par certains groupes de la société civile pour être un outil pour « légitimer l'accaparement des terres » et « donner l'illusion que l'accaparement des terres peut se faire sans conséquences désastreuses pour les peuples, les communautés, les écosystèmes et le climat » (La Via Campesina, FIAN, Land Action Network, et GRAIN, 2010).

Le Cadre d'action pour l'investissement agricole de l'OCDE: L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a élaboré le cadre pour aider les gouvernements à mobiliser des investissements privés dans le secteur agricole. Ils proposent à travers une étude d'aider les pays hôtes à attirer l'investissement privé, en se concentrant sur dix domaines d'action. Le cadre a été utilisé par le Burkina Faso, l'Indonésie, le Myanmar, et la Tanzanie pour améliorer le climat d'investissement agricole (OCDE, 2012).

Principes pour des contrats responsables: Professeur John Ruggie, ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et autres entreprises, a rédigé ces principes directeurs en 2011 pour guider les gouvernements et les investisseurs lors de la négociation de contrats. Ces principes s'appliquent à tous les secteurs. Les principes ont contribué à renforcer la tendance émergente dans les cercles d'investissement à considérer les liens entre l'investissement et de développement durable et par là même témoignent d'une approche holistique d'intégration des considérations relatives aux droits de l'homme dans les contrats d'investissement. Une question clé était les dispositions relatives à la clause de stabilisation, qui sont des clauses contractuelles qui gèlent l'application des lois nationales au moment de la signature du contrat. Les Principes de Ruggie ont contribué à créer un consensus selon lequel les larges clauses de stabilisation portant sur les réglementations non-fiscales (tels que les questions relatives à la protection sociale des travailleurs, de l'environnement, de la santé et de la sécurité) sont inacceptables. Les Principes de Ruggie plaident en faveur de clauses de stabilisation portant sur une série limitée de questions fiscales, afin d'éviter les actes arbitraires ou discriminatoires du gouvernement hôte (Mann, 2011).

Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme: Professeur Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, a été la première personne à répondre à ces nouveaux investissements dans les terres, en 2009. Il a présenté une vision des droits de l'homme dans la promotion de l'investissement dans le secteur de l'agriculture. Son approche et les idées énoncées dans ses principes ont guidé et influencé une grande partie de la pensée depuis.

Les Initiatives du Secteur Privé

Principes pour l'investissement responsable sur les terres agricoles (principes sur les terres agricoles): Les principes ont été développés par un réseau international d'investisseurs financiers désirant mettre en pratique six principes pour un investissement responsable. L'objectif est d'aider à rendre le système financier mondial plus durable. Les *Principes sur les terres agricoles* ont été lancés en 2011 pour guider les investisseurs qui sont intéressés par des investissements responsables sur les terres agricoles. Ils ont été élaborés par un groupe d'investisseurs qui avaient investi ou avaient l'intention d'investir dans les terres agricoles. En 2012, deux des signataires, Rabo Bank et TIAA-CREF, ont publié des rapports relatifs à leur mise en œuvre des principes (Rabo Bank, 2012 et TIAA-CREF, 2012).

Il existe d'autres initiatives du secteur privé pertinents qui ne sont pas directement des réponses à l'investissement accru dans les terres. On peut citer les *principes d'Équateur*, les *tables rondes sur le soja*, *l'huile de palme et les biocarburants durables* et *l'Initiative pour une meilleure canne à sucre*. Ces normes, mis au point sans la contribution des États et ayant peu d'apport de la société civile, sont un moyen efficace de faire pression sur les entreprises afin qu'ils améliorent leurs normes et subissent un discrédit public lorsqu'ils s'écartent des normes internationalement reconnues.

Les Initiatives de Financement

Pour compléter la réponse politique diversifiée, les gouvernements, les donateurs et le secteur privé ont créé des mécanismes de financement afin de fournir des subventions, prêts et crédits pour les investissements dans l'agriculture. Le but est de soutenir le développement rural et les stratégies nationales pour la sécurité alimentaire, comme celles élaborées par le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). L'accent est mis sur l'investissement pour les petits exploitants, améliorer leur productivité en leur fournissant des intrants agricoles comme les semences et les engrais et leur faciliter l'accès aux marchés. Il y a trois principales initiatives de financement.

Premièrement, la *Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la Nutrition*, lancé en 2012 par les États-Unis, sous l'égide du G8. Il s'agit d'une initiative conjointe des dirigeants africains, du secteur privé, du G8 et d'autres donateurs. Selon l'USAID, l'initiative promet de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2022 et de mobiliser 3,75 milliards de dollar américains d'investissements du secteur privé (dont Monsanto, Syngenta, Yara International, Cargill, DuPont et PepsiCo). Il s'agit d'une série de promesses des donateurs, des réformes politiques dans les pays africains et des engagements financiers du secteur privé. Mais l'initiative a été vivement critiquée. Olivier De Schutter, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, a déclaré que les gouvernements avaient fait des promesses aux investisseurs « à huit clos », sans « aucune vision à long terme sur l'avenir des petits agriculteurs » et sans leur participation (Provost, Ford, Tran 2014). Oxfam affirme, quant à lui, que les dites réformes n'ont pas été motivées pour répondre aux besoins des petits exploitants, mais

afin de créer un environnement favorable au secteur privé (Oxfam, 2013). Et des groupes de la société civile africaine ont dénoncé l'initiative du G8 comme « une nouvelle vague de colonialisme » (Déclaration de la société civile en Afrique, 2013).

Deuxièmement, *GrowAfrica* est une initiative axée sur les partenariats public-privé et créée par la Commission de l'Union Africaine, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et le Forum Economique Mondial. En 2012, des entreprises ont annoncé plus de 3,5 milliards de dollar américains d'investissements prévus dans les huit pays soutenus par *Grow Africa* (Grow Africa, 2013). Les projets comprennent le Corridor de croissance agricole de Beira (BAGC) au Mozambique, le couloir de croissance pour l'Afrique Australe de Tanzanie (SAGCOT) en Tanzanie et le pôle de croissance de Bagré au Burkina Faso. L'initiative est critiquée par certains groupes de la société civile. GRAIN, par exemple, affirme que la voix des agriculteurs et des paysans sont exclus des consultations menées à huis clos entre les gouvernements africains et les entreprises multinationales sur la base de la promotion des investissements privés (GRAIN, 2013).

Enfin, le *Programme Mondiale pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire* (GAFSP), est l'initiative de financement la plus populaire mais connaît des difficultés de financement. Le programme a été mis en place par le G20 en 2010. Le donateur le plus important sont les États-Unis, mais il est également soutenu par l'Australie, la Fondation Bill et Melinda Gates, le Canada, l'Irlande, le Japon, la République de Corée, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni. Une dizaine de pays souffrant d'insécurité alimentaire ont bénéficié du programme, par le biais de prêts, de crédits, de garanties et de fonds propres des investissements privés (gafspfund.org). Selon le Réseau des Solutions pour le Développement Durable des Nations Unies, le GAFSP « est chroniquement à court de fonds en raison du manque de suivi du G8. Cependant, il reste le seul meilleur instrument disponible pour intensifier l'appui international pour les petits exploitants » (UNSDSN, 2012). La Banque Mondiale le gère avec un Comité de pilotage composé d'acteurs concernés.

Conclusion

Le résultat de tous ces efforts est une diversité d'informations et d'orientations à l'attention des gouvernements, des investisseurs et des communautés pour que l'investissement produise des bénéfices pour tous. Il faut noter que les initiatives qui ont été lancés depuis 2009 sont complémentaires et il existe un large consensus sur ce qui est nécessaire de faire pour améliorer les résultats positifs de l'investissement et d'en réduire les impacts négatifs. Cependant, le défi de ces principes est qu'ils ne sont pas assez précis pour être mis en œuvre et sont volontaires. Quant aux initiatives de financement, leur défi repose sur leur capacité à réellement soutenir et investir dans les petits agriculteurs. La tâche est maintenant de traduire les principes en réformes spécifiques et de les transformer en actions concrètes sur le terrain. L'IIDD s'engage à concrétiser ce projet. Vous pouvez visiter notre site pour plus d'informations sur nos activités.

Table 1: Les Initiatives mondiales et régionales sur les investissements dans les terres agricoles

Quoi?	Par qui?	Principes clés
Principes directeurs des investissements fonciers à grande échelle en Afrique, 2014	L'Union africaine, la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement.	Lignes directrices pour les chefs d'Etat africains sur l'investissement des terres à grande échelle dans le secteur de l'agriculture en Afrique
Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (rai), 2014	Devront être approuvés par le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA). Le CSA est l'instance supérieure chargé d'examiner et de faire le suivi des politiques sur la sécurité alimentaire mondiale.	Principes pour promouvoir les investissements dans l'agriculture qui contribuent à la nutrition et la sécurité alimentaire et au soutien de la concrétisation progressive du droit à une nourriture adéquate.
Cadre d'action pour l'investissement agricole, 2013	L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)	Propose des questions dans dix domaines d'action pour aider les pays hôtes à évaluer et à concevoir des politiques visant à mobiliser les investissements privés dans l'agriculture. Les dix domaines d'action sont : <ol style="list-style-type: none"> 1. Politique d'investissement 2. Facilitation et promotion des investissements 3. Développement des infrastructures 4. Politique commerciale 5. Développement du secteur financier 6. Ressources humaines, recherche et innovation 7. Politique fiscale 8. Gestion des risques 9. Conduite responsable des affaires 10. Utilisation durable des ressources naturelles et gestion durable de l'environnement
Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, 2012	Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale	Inclus les objectifs suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la gouvernance foncière par le biais de conseils et d'informations sur les pratiques des régimes fonciers acceptées internationalement. 2. Contribuer à l'amélioration et au développement de politiques et de cadres juridiques et organisationnels régissant l'éventail des droits fonciers. 3. Renforcer la transparence et améliorer le fonctionnement des régimes fonciers. 4. Renforcer les capacités et les opérations des agents d'exécution : tribunaux ; administrations locales ; organisations d'agriculteurs et de petits producteurs, pêcheurs, utilisateurs de la forêt, peuples autochtones, secteur privé, société civile et universitaires
Principes pour des contrats responsables, 2011	Le Professeur John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et autres entreprises	Dix principes pour les gouvernements et les investisseurs lors de la négociation des contrats : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les parties devraient être bien préparées et avoir la capacité d'aborder les incidences des projets sur les droits de l'homme au cours des négociations. 2. Les responsabilités pour la prévention et l'atténuation des risques sur les droits de l'homme associés au projet devraient être clarifiés avant que le contrat ne soit finalisé. 3. Les lois, les règlements et les normes régissant le projet devraient faciliter la prévention, l'atténuation et les mesures visant à remédier aux effets négatifs sur les droits de l'homme. 4. Les clauses stabilisation, si elles sont utilisées, devraient être soigneusement rédigées afin que toute protection des investisseurs contre des changements futurs n'interfère pas avec les efforts de l'Etat à répondre à ses obligations en matière de droits de l'homme. 5. Lorsque le contrat prévoit que les investisseurs offriront des services supplémentaires au-delà de la portée du projet, cela devrait être effectué d'une manière compatible avec les obligations en matière de droits de l'homme de l'Etat et les responsabilités en matière de droits de l'homme de l'investisseur. 6. La sécurité physique des équipements, des installations et du personnel du projet devrait être assurée en conformité avec les normes et les principes des droits de l'homme. 7. Le projet devrait avoir un plan d'engagement communautaire efficace tout au long de sa durée, et ce dès les premières étapes. 8. L'État devrait être en mesure de vérifier la conformité du projet avec les normes pertinentes pour protéger les droits de l'homme tout en fournissant aux investisseurs les garanties nécessaires contre les ingérences arbitraires.

Quoi?	Par qui?	Principes clés
		<ol style="list-style-type: none"> 9. Les individus et les communautés affectées par les activités du projet devraient avoir accès à un mécanisme de plainte non-judiciaire efficace. 10. Les termes du contrat devraient être divulgués, et la portée et la durée des exceptions devraient reposer sur les justifications incontestables.
Principes pour l'investissement responsable dans les terres agricoles, 2011	Une initiative du secteur privé — pension et fonds spéculatifs	<p>Cinq principes préparés par huit fonds d'investissement pour le secteur financier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir la durabilité de l'environnement 2. Respecter les terres et les droits humains 3. Respecter les droits fonciers et les droits sur les ressources existants 4. Maintenir des normes d'éthiques élevées dans les affaires 5. Faire des rapports sur les activités et les progrès réalisés
Cadre et Lignes Directrices sur les Politiques Foncières en Afrique, 2010	L'Union Africaine, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement.	Explique pourquoi le secteur agricole n'a pas joué son rôle principal dans le processus de développement en Afrique et le rôle éventuel qu'il peut jouer. Il énonce les principaux processus opérationnels et des mesures visant à élaborer des politiques foncières et pour en faire le suivi.
Principes pour l'investissement agricole responsable (PRAI), 2009	La Banque Mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la FAO, le Fonds International de développement agricole (FIDA)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les droits à la terre et aux ressources naturelles y afférentes doivent être reconnus et respectés. 2. Les investissements ne devraient pas compromettre la sécurité alimentaire, mais plutôt la renforcer. 3. Le processus pour accéder à la terre et autres ressources ainsi que pour réaliser des investissements connexes doivent être transparents, contrôlés et assurer la responsabilité de toutes les parties prenantes, dans un climat d'affaire et un cadre juridique propices. 4. Tous ceux qui sont matériellement affectés doivent être consultés et les accords de consultations documentés et appliqués. 5. Les investisseurs doivent s'assurer que les projets respectent la loi, reflètent les meilleures pratiques de l'industrie, sont économiquement viables et entraînent un partage durable des valeurs. 6. Les investissements doivent générer des impacts sociaux et des effets distributifs désirables et ne pas aggraver les situations de vulnérabilité. 7. Les impacts environnementaux liés au projet doivent être quantifiés et des mesures prises pour encourager l'utilisation durable des ressources tout en minimisant le risque/l'ampleur des impacts négatifs et leur atténuation
Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme, 2009	Le Professeur Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation	<p>Un ensemble de onze principes fondamentaux et de mesures pour les investisseurs et les États d'accueil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les négociations doivent être menées en toute transparence et avec la participation des communautés locales. 2. Tout changement dans l'occupation des sols ne peut se faire qu'avec le consentement préalable, libre et éclairé, des communautés locales concernées. 3. Les États devraient adopter des lois pour protéger les communautés locales et indiquer de manière précise les conditions dans lesquelles des changements dans l'utilisation des terres ou des expulsions peuvent avoir lieu. 4. Les communautés locales devraient bénéficier des recettes issues des contrats d'investissement. 5. Les États d'accueil et les investisseurs devraient mettre en place et promouvoir des systèmes d'exploitation agricoles à intensité de main-d'œuvre suffisante pour que des emplois puissent être créés. 6. Les États d'accueil et les investisseurs devraient s'assurer que les modes de production agricole n'accélèrent pas le changement climatique, l'appauvrissement des sols, ou les réserves d'eau douce. 7. Les obligations incombant aux investisseurs doivent être définies en termes clairs et être exécutoires. 8. Les accords d'investissement avec les pays importateurs nets de produits alimentaires devraient comporter une clause stipulant qu'un pourcentage minimal des récoltes sera vendu sur les marchés locaux. 9. Les études d'impact devraient être effectuées avant l'achèvement des négociations. 10. Les États devraient consulter et coopérer de bonne foi avec les peuples autochtones concernés. 11. Les travailleurs agricoles salariés devraient bénéficier d'une protection sociale adéquate, conformes aux instruments applicables de l'Organisation International du Travail.

Références

Déclaration de la société civile en Afrique (2013). *À qui profite la modernisation de l'agriculture africaine?* Disponible sur : <http://www.acbio.org.za/activist/langs/french3.html>

FAO (2013). *Tendances et impacts des investissements étrangers dans l'agriculture des pays en développement : Résultats d'études de cas*. Disponible en anglais sur: <http://www.fao.org/docrep/017/i3112e/i3112e.pdf>

GRAIN (2013). *Le G8 et l'accaparement des terres en Afrique*. Disponible sur: <http://www.grain.org/fr/article/entries/4664-le-g8-et-l'accaparement-des-terres-en-afrique>

Secrétariat de Grow Africa (2013). *Investing in the future of African agriculture: 1st annual report on private-sector investment in support of country-led transformations in African agriculture*. Disponible en anglais sur: http://growafrica.com/Grow_Africa_Annual_Report_May_2013.pdf

International Finance Corporation. (2013), *Raising incomes for farmers and meeting demand for packaged food*. Disponible en anglais sur : http://www.gafspfund.org/sites/gafspfund.org/files/Documents/GAFSP_ProjectCard_Pran_2.pdf

La Vía Campesina, FIAN, Land Research Action Network et GRAIN (2010). *Pour un arrêt immédiat de l'accaparement de terres !* Disponible sur : <http://farmlandgrab.org/12259>

Mann, H. (2011). *Foreign investment contracts and sustainable development: The new foundations begin to emerge*. Investment Treaty News, IIDD. Disponible en anglais sur <http://www.iisd.org/itn/2011/07/12/foreign-investment-contracts-and-sustainable-development-the-new-foundations-begin-to-emerge/>

Mirza, H., Speller W., Dixie, G. & Goodman, Z. (2014, forthcoming). *The Practice of responsible investment principles in larger scale agricultural investments: Implications for corporate performance and impact on local communities*. Washington DC and New York: World Bank Group and United Nations.

OCDE (Septembre, 2012). *Policy framework for investment in agriculture*. Disponible en anglais sur <http://www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/PFIA.pdf>

Oxfam. (2013). *Nouvelle Alliance: Un nouveau cap requis*. Disponible sur http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-new-alliance-new-direction-agriculture-250913-fr_0.pdf

Provost, C., Ford, L., & Tran, M. (2014). *G8 New Alliance condemned as new wave of colonialism in Africa*. Disponible en anglais <http://www.theguardian.com/global-development/2014/feb/18/g8-new-alliance-condemned-new-colonialism>

Rabo Bank. (2012). *Farmland principles report 2012*. Disponible en anglais: https://www.rabobank.com/en/images/FarmlandPrinciples2012_final.pdf

TIAA-CREF Asset Management. (2012). *Responsible investment in farmland: Ethical conduct and responsible stewardship of the environment*. Disponible en anglais <https://www.tiaa-cref.org/public/pdf/Farmland-Sustainability-Report.pdf>

Tyler, G. & Dixie, G. (2012). *Investments in agribusiness: A retrospective view of a development bank's investments in agribusiness in Africa and Southeast Asia*. Disponible en anglais http://www.responsibleagroinvestment.org/sites/responsibleagroinvestment.org/files/features/Findings_Agribusiness_CDC.pdf

UNSDSN. (2012). Document de travail du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015. Disponible sur: <http://www.post2015hlp.org/the-report/>